Concours pour la Sauvegarde du patrimoine : Prix Sites & Monuments "Allées d’arbres"

L’objectif de ce prix, créé en 2016, est de promouvoir la préservation des Allées d’arbres, patrimoine particulièrement menacé aujourd’hui.

L’édition 2026 est lancée !

Le Prix « Allées d’arbres » a pour vocation d’encourager et de promouvoir des actions exemplaires de préservation, de gestion ou de recréation d’allées d’arbres. Publiques ou privées, citadines ou rurales, le long de routes, de rues, de chemins ou de voies d’eau, les allées constituent une part importante de notre patrimoine paysager, aujourd’hui de plus en plus menacé. Leur pérennité exige un suivi attentif et une large concertation entre les acteurs concernés. Les allées d’arbres font partie intégrante de l’identité et de l’histoire des lieux où elles sont implantées, souvent de longue date. Leur rôle dans la préservation de la biodiversité (corridor écologique et biotope) et dans la lutte contre le réchauffement climatique (couverture par la canopée) est aujourd’hui unanimement reconnu.

Le Prix est ouvert à un large public :
collectivités territoriales, particuliers, professionnels et associations.

Il est soutenu depuis sa création en 2016 par le ministère de la Transition écologique.

Découvrez également le prix "Second oeuvre" qui a pour objectif de mettre en valeur des travaux de conservation, de restauration ou d’adaptation respectueuse du second œuvre. Les ouvrages de second œuvre, quelle que soit leur nature (menuiseries, ferronneries, peintures, enduits, parquets, dallages, etc.) ne participent pas à la stabilité des constructions et sont la plupart du temps considérés comme de simples éléments décoratifs.

Liens utiles
En savoir + sur www.sitesetmonuments.org